

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT : AVEYRON

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des Délibérations du Conseil Municipal  
COMMUNE de SAINT CHRISTOPHE  
VALLON**

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice	Présents	Votants	Ayant donné procuration	Absents excusés	Absents
15	10	14	4	1	0

**Séance du mardi 14 Janvier 2025**

- date convocation  
**09 janvier 2025**

L'an deux mille vingt cinq et quatorze janvier à 20 heures 00,  
le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Saint-Christophe-Vallon, sous la présidence de Christian GOMEZ, Maire,

Présent(s) : GOMEZ, LANZA, BELLEC BRACHET DELCUZOUL DELTOUR,; FLAUSS, FRANQUE, LEMARECHAL VEYRIER

Absent(s) :

Procurations à : BELET à GOMEZ, - BIROL à DELCUZOUL - CERNEAUX à BRACHET - DARSEES à FRANQUE

Absents excusés BELET - BIROL - CERNEAUX - DARSEES - ROBERT

Secrétaire : LANZA,

**Objet** : Adhésion au service médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Aveyron

2025-01-14 04

Sur la proposition du Maire

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération du Centre de Gestion de l'AVEYRON en date du 23 octobre 2024 fixant les tarifs des missions facultatives proposées par le Centre de Gestion,

Considérant que la convention d'adhésion au service du médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON prend fin le 31 décembre 2024 et qu'il y a lieu de délibérer pour autoriser le Maire à signer le renouvellement de la convention d'adhésion annexée à la présente délibération,

Considérant qu'il est obligatoire d'adhérer à un Service de Médecine Professionnelle,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

## DECIDE

- de confier le suivi médical des agents au service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON.

- d'autoriser le Maire à signer une convention d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2025.

- de régler au Centre de Gestion, le montant des prestations assurées par ce service.

Résultat du vote

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Christian GOMEZ

Dématérialisé



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture par voie dématérialisée

Le 15 janvier 2025

et publication ou notification

Du 15 janvier 2025

Le Maire,

Christian GOMEZ

